

grotste Ingelanden der tegenwoordig zynde eigenaers, en de oudste daarvan zal het voorzitterschap bekleeden. Dit bureel benoemt zynen secretaris.

Art. 24. Het thans bestaende bestuur blijft in bediening tot de installatie zynner opvolgers, aen wie alle registers, titels en papieren betreffelyk den polder, zullen overhandigd worden.

Aldus beraden en vastgesteld in algemeene vergadering van 2 maert 1852.

Geteekend G. Vanden Broeck, B.-C. Vanden Bossche, L. Goossens, E.-F. de Beule, C.-J. Coppieters, P.-J. Everaert, A. de Kimpe, J. Boel, B. de Beule, E. Westelinck, E. d'Hooge, C. Coene, E. Vanden Abeele, J.-B. Desmet, Vermeire-Van Langenhove, J.-B. Rosseels.

Voor afschrift : De dykgraef,

G. VAN DEN BROECK.

B.-C. VAN DEN BOSSCHE.

251. — 30 MAI 1853. — *Arrêté royal portant nomination de la direction de la wateringue dite Scheldebroeck.* (Monit. du 4 juin 1853.)

Léopold, etc. Vu le règlement d'administration de la wateringue dite *Scheldebroeck*, approuvé par notre arrêté de ce jour :

Vu les propositions arrêtées, le 24 mars dernier, en assemblée générale des propriétaires, pour la nomination des membres de la direction à laquelle, aux termes de l'art. 6 de ce règlement, l'administration de la wateringue doit être confiée ;

Vu l'avis de la députation permanente de la Flandre orientale du 7 mai courant ;

Vu le § 3^e de l'art. 6 de notre arrêté du 9 décembre 1847 ;

Sur la proposition de notre ministre des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article unique. Sont nommés membres de la direction de la wateringue dite *Scheldebroeck*, située dans la vallée de l'Escut, sur le territoire des communes de Berlaere et de Zele :

En qualité de directeur (dykgraef) :

M. Van Haecken (Charles-Louis).

En qualité de jurés (broekmeesters) :

MM. Van den Broeck (Guillaume) et Van den Bossche (Charles-Bernard).

En qualité de receveur-greffier :

M. Cooreman (Jean-Victor).

Notre ministre des travaux publics (M. Em. Van Hoorebeke) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

252. — 30 MAI 1853. — *Arrêté royal qui approuve les modifications aux statuts de la société ano-*

nyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse. (Monit. du 4 juin 1853.)

253. — 30 MAI 1853. — *Arrêté royal qui autorise la société anonyme dite Compagnie de Floresse pour la fabrication de glaces et de produits chimiques.* (Monit. du 4 juin 1853.)

254. — 31 MAI 1853. — *Loi qui transfère un crédit du budget du département de la guerre* (1). (Monit. du 1^{er} juin 1853.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Une somme de deux cent soixante et quatorze mille francs (fr. 274,000), comprise dans les crédits alloués par la loi du 14 décembre 1852, pour le matériel du génie, du budget du département de la guerre pour l'exercice 1852, est transférée à l'art. 21 (matériel du génie) du budget dudit département pour l'exercice 1853.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. ANOUL.

255. — 31 MAI 1853. — *Loi qui ouvre un crédit de fr. 4,000,000 au département de la guerre* (2). (Monit. du 1^{er} juin 1853.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département de la guerre un crédit provisoire de quatre millions de francs (fr. 4,000,000) à valoir sur le budget des dépenses de l'exercice 1853 dudit département.

Art. 2. Le roi déterminera par des arrêtés l'emploi de ce crédit entre les divers articles du budget, selon les besoins réels du service.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. ANOUL.

(1) Présentation à la chambre des représentants le 23 avril 1853. — Rapport par M. Thléfry le 30. — Discussion et adoption le 17 mai par 70 voix.

Rapport au sénat par M. Van Schoor le 25 mai. — Discussion le 26 et adoption le 27 par 37 voix.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 30 avril 1853. — Rapport par M. Thléfry le 3 mai. — Discussion et adoption le 17 par 68 voix.

Rapport au sénat par M. Van Schoor le 25 mai. — Discussion et adoption le 26 par 30 voix.